

13 LOC

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège Social :
98 Boulevard de l'Europe
13127 VITROLLES

949 093 231 RCS SALON DE PROVENCE (2023B00197)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier Mars, au siège social, M. KASMI Lyes, Président et associé unique de la Société 13 LOC, au capital de 1 000 euros, immatriculé 949 093 231 RCS SALON DE PROVENCE, dont le siège social est situé au 98 Boulevard de l'Europe, 13127 VITROLLES,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social ;
- à la modification corrélative des statuts ;
- aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide à compter du 1^{er} Mars 2024 de modifier l'objet social pour adjoindre deux nouvelles activités qui seront :

- Transport public routier de marchandises, de déménagement et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur, au moyen de véhicules de tout tonnage.
- Commissionnaire de transport.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société dont la rédaction sera désormais la suivante :

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Transport public routier de marchandises, de déménagement et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur, au moyen de véhicules de tout tonnage.
- Commissionnaire de transport.
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction.
- Location d'engins, de matériels industriels et de tous types de véhicules avec ou sans chauffeur.
- Vente et achat d'engins, de matériels industriels et de tous types de véhicules.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. KASMI Lyes

